



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2004

Cinquante-huitième session

Points 121, 131, 134, 137, 138, 140, 141, 142,
145, a et b, 146 et 147 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 18 juin 2004

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/58/820)]

58/295. Renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 56/255 du 24 décembre 2001, 56/286 du 27 juin 2002, 57/305 du 15 avril 2003, 58/270 du 23 décembre 2003 et toutes les résolutions relatives à la sécurité et à la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies¹,

Ayant également examiné le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport², sous réserve des dispositions de la présente résolution ;

2. *Souligne* que, pour pouvoir procéder à des analyses objectives, l'Organisation doit disposer au Siège de praticiens spécialement chargés d'examiner les recommandations issues des évaluations des risques faites sur le terrain par les services de sécurité avec l'aide des autorités du pays hôte et compte tenu des informations fournies par celles-ci ;

3. *Approuve* la création de 58 postes de responsable de la sécurité des services extérieurs au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et décide, sans préjuger des décisions qui pourront être prises au sujet des arrangements relatifs à la participation aux coûts, d'ouvrir un crédit de 2 583 000 dollars des États-Unis, représentant la part des dépenses normalement assignée à l'Organisation des Nations Unies en appliquant les formules actuelles, et de reprendre la question du financement du montant restant, soit 8 162 100 dollars, à

¹ A/58/756.

² A/58/758.

sa cinquante-neuvième session, lorsqu'elle fixera les arrangements relatifs à la participation aux coûts ;

4. *Décide* de reprendre la question de la transformation éventuelle des 58 postes extrabudgétaires de responsable de la sécurité des bureaux extérieurs au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité lorsqu'elle examinera le rapport d'ensemble à sa cinquante-neuvième session ;

5. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses jusqu'à concurrence de 38 033 200 dollars pour financer des projets d'infrastructure ;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, à sa cinquante-neuvième session, un rapport d'ensemble sur la poursuite du renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies, qui devra notamment comporter les éléments suivants :

a) Des critères clairement définis pour la détermination des besoins à long terme ;

b) Un cadre rationnel pour le renforcement des mesures de sécurité à l'échelle du système, fondé sur les résultats de toutes les études en cours, y compris celle relative à la gestion du changement ;

c) Des délais pour l'achèvement des divers projets proposés dans le rapport du Secrétaire général¹, ainsi que la désignation des unités administratives responsables de leur exécution ;

d) Des responsabilités et des liens hiérarchiques clairement définis pour tous ceux qui participent aux tâches de sécurité dans les bureaux extérieurs et dans les différents lieux d'affectation, et une description claire des relations entre toutes les entités des Nations Unies concernées et le Secrétariat ;

e) Des renseignements sur la coopération entre les organismes des Nations Unies et les pays hôtes, et sur le rôle et les responsabilités de ces derniers ;

f) Des renseignements sur les compétences spécialisées dont l'Organisation des Nations Unies a besoin pour mener des évaluations des menaces et des risques à l'échelle mondiale, en vue de remédier au problème signalé au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général¹ ;

g) Des renseignements sur l'utilisation et le coût des services d'experts nécessaires dans le domaine de la sécurité ;

h) Des renseignements sur la formation aux questions de sécurité qu'il convient de dispenser à l'ensemble du personnel des Nations Unies ;

i) Une analyse des modalités de financement à long terme du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et des ressources qu'il conviendra de mobiliser, accompagnée de recommandations ;

7. *Décide* que les prévisions de dépenses présentées dans le rapport demandé devront être établies et justifiées en se fondant sur l'examen d'ensemble de la sécurité et de la sûreté effectué par le Secrétaire général ;

8. *Prie* le Secrétaire général de charger le Bureau des services de contrôle interne d'effectuer un audit de gestion sur l'utilisation et la gestion des crédits qu'elle a ouverts dans sa résolution 56/286 pour financer la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la sécurité et la sûreté des locaux des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les causes de la hausse des coûts et le respect des procédures d'achat, et de lui en rendre compte à sa cinquante-neuvième session,

dans le rapport d'ensemble sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des opérations, du personnel et des locaux des Nations Unies ;

9. *Décide* d'approuver l'ouverture, au titre du budget ordinaire, d'un crédit additionnel d'un montant de 18 287 100 dollars se répartissant par chapitre du budget comme suit :

Chapitre 3. Affaires politiques	2 866 100
Chapitre 4. Désarmement	70 200
Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	3 774 100
Chapitre 7. Cour internationale de Justice	84 000
Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique	55 700
Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	592 900
Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	80 900
Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale	233 400
Chapitre 28. Information	186 200
Chapitre 29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	500 000
Chapitre 29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	326 800
Chapitre 29D. Bureau des services centraux d'appui	1 672 100
Chapitre 29E. Administration (Genève)	2 683 500
Chapitre 29F. Administration (Vienne)	1 931 900
Chapitre 29G. Administration (Nairobi)	646 300
Chapitre 31. Activités administratives financées en commun	2 583 000
Total	<u>18 287 100</u>

10. *Décide également* d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant de 48 700 dollars au titre du chapitre 34 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

*91^e séance plénière
18 juin 2004*